

Attirer les « meilleurs » étudiants étrangers : genèse d'une politique sélective

Publié: 3 décembre 2018, 22:50 CET

Lama Kabbanji

Chercheuse, Institut de recherche pour le développement (IRD)

Sorana Toma

Enseignant-chercheur, ENSAE ParisTech



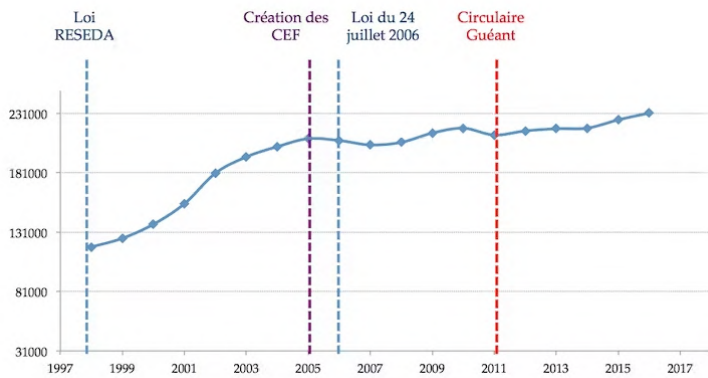
Les effectifs d'étudiants en provenance des pays d'Asie, d'Amérique et de l'Union européenne sont en hausse à partir des années 2000. Shutterstock

La « stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux » présentée par Édouard Philippe le 19 novembre 2018 a suscité beaucoup de réactions dans les milieux universitaires et associatifs, à juste titre. Le premier ministre prétend « gagner la bataille de la concurrence internationale entre nos systèmes d'enseignement supérieur et de recherche » en augmentant fortement les frais de scolarité concernant les étudiants hors de l'Union européenne afin d'accueillir les « étudiants les plus brillants et les plus méritants ».

C'est oublier que l'une des raisons qui permettent à la France de se positionner parmi les destinations les plus prisées des étudiants internationaux est justement la quasi-gratuité de son système éducatif. S'inscrivant dans le prolongement de la politique de « l'immigration choisie » adoptée sous le gouvernement Sarkozy, la réforme actuelle risque d'accélérer une sélection déjà basée sur le potentiel apport économique de ces étudiants, tel que le perçoit la classe dirigeante, et donc de reconfigurer les caractéristiques des mobilités étudiantes vers la France.

Un tournant en 2006

Ce retournement intervient après deux décennies de forte progression des effectifs d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur, encouragée par l'assouplissement des conditions d'accueil sur le sol français avec, par exemple, la facilitation de l'obtention du visa décidée en 1998 par le gouvernement Jospin (loi RESEDA). S'y ajoutait l'obligation de motiver les refus de visas opposés aux étudiants ainsi que l'augmentation des bourses du gouvernement français.



Effectifs des étudiants étrangers dans les universités et autres institutions d'enseignement supérieur (1998-2016). MESRI/SISE, Author provided

Dans les années 2000, une réforme globale de la politique d'immigration est entreprise, d'abord avec la loi du 26 novembre 2003, sur la lutte contre l'immigration clandestine, puis celle de 2006 qui vise à mieux sélectionner les migrants selon les besoins économiques de la France, et donc à « promouvoir une immigration choisie et une intégration réussie ».

Différentes mesures entendent ainsi faciliter l'entrée et le séjour en France des étudiants et chercheurs, de préférence ceux qui répondent à la vision sarkoziste du « bon migrant ». C'est dans ce cadre que le gouvernement CEF va mettre en place, en 2005, les Centres pour les études en France (qui deviendront par la suite Campus France). La baisse des flux entre 2005 et 2007 serait peut-être due à l'implantation de ces CEF qui auraient accru la sélection, notamment sur la base de l'origine sociale, comme l'ont montré les travaux d'Alexis Spire.

La circulaire Guéant de 2011

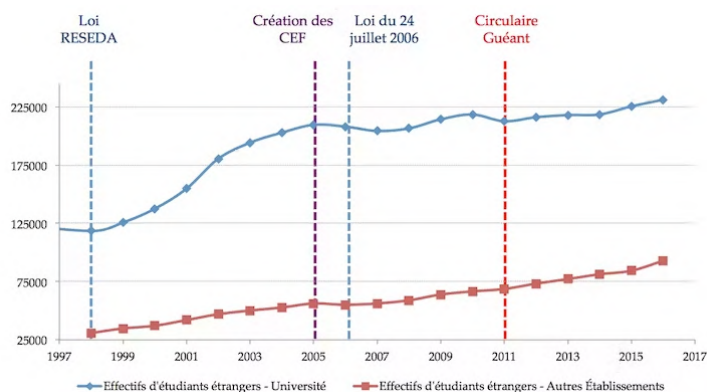
La série des mesures restrictives se poursuit en 2011 avec l'introduction de la très médiatisée circulaire de 2011, dite circulaire Guéant, qui limite la possibilité pour les étudiants étrangers diplômés de travailler en France. Celle-ci a eu un effet très ponctuel : le nombre de premiers titres de séjour accordés à des étudiants baisse de 64928 titres en 2011 à 58857 en 2012. Une chute qui touche surtout les étudiants originaires de pays africains.

Cette circulaire a ainsi non seulement restreint les possibilités de séjour en France, mais a également envoyé un signal négatif aux candidats au départ. En revanche, son impact va se résorber très rapidement, dès son abrogation l'année suivante sous la pression des universitaires et des associations étudiantes. Le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur en France va continuer à croître à partir de ce moment-là.

Mais qu'en est-il de la composition de ces migrations ? Cette question est plus complexe, d'autant plus que les données sur l'origine sociale des étudiants étrangers ne sont pas disponibles au niveau national. Nous tentons tout de même donner quelques éléments de réponse et voir tout d'abord que les flux se redistribuent entre les types d'établissements du supérieur.

Attirer des étudiants étrangers dans les cursus sélectifs

Si la loi de 1998 a eu surtout un effet sur la croissance des effectifs dans les universités, la politique dite de l'immigration choisie, va surtout favoriser l'inscription d'étudiants étrangers dans les grandes écoles ou des cursus sélectifs comme les classes préparatoires et les IUT. Leur nombre augmente de manière continue jusqu'en 2016 de même que la proportion de ces étudiants qui passe de 22 % à 29 % sur cette période.

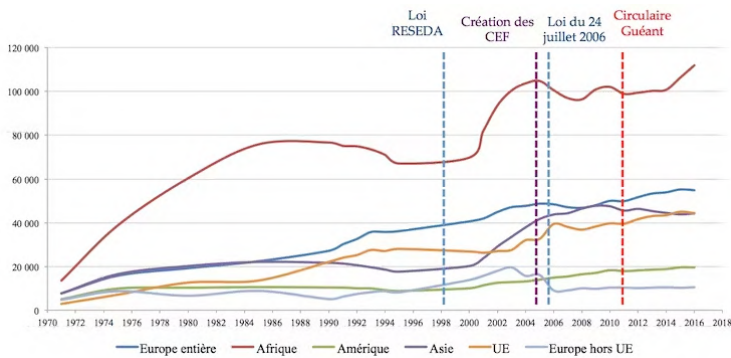


Effectif des étudiants étrangers dans les universités et autres institutions d'enseignement supérieur (1998-2016). MESRI/SISE, Author provided

Cette approche privilégie également certaines disciplines, comme les sciences, le génie, le droit, l'économie et la gestion au détriment des lettres et des sciences sociales. Si l'on observe une augmentation importante des étudiants inscrits en sciences depuis 2005, la tendance à la hausse des effectifs en lettres et sciences sociales se tasse.

Montée en puissance de l'Asie et de l'Amérique

Cette politique a aussi pour but d'attirer de plus en plus les étudiants en provenance des pays développés ou émergents – comme la Chine, le Brésil ou la Russie – et de décourager la migration en provenance des anciennes colonies. De fait, les effectifs par grande région d'origine montrent une forte augmentation des effectifs d'étudiants en provenance des pays d'Asie, d'Amérique et de l'Union européenne à partir des années 2000. Par contre, si le nombre d'étudiants africains augmente fortement entre 2000 et 2005, les chiffres baissent à partir de la mise en place de la loi de 2006 et ce, jusqu'en 2014.



Répartition des étudiants étrangers par continent d'origine dans les universités (1970-2017). MESRI/SISE, Author provided

Ces données masquent les spécificités nationales, notamment l'augmentation impressionnante du nombre d'étudiants chinois inscrits en France depuis 2000 (2563 en 2000 contre plus de 21 000 en 2009), atteignant en 2007 le même nombre que les étudiants algériens et marocains, dont les effectifs diminuent sur cette période. Les années les plus récentes montrent cependant une inversion de ces tendances. On voit moins bien les tendances pour les pays dont les effectifs sont plus petits, mais notons tout de même une progression stable des effectifs des étudiants brésiliens et russes sur la période.

Une logique de « marché »



Manifestation du 1^{er} décembre contre l'augmentation des frais de scolarité. Lama Kabbanji, Author provided

Les modalités de gestion des migrations étudiantes en France s'inscrivent dans le contexte de l'évolution des relations Nord-Sud et des changements qualitatifs et quantitatifs de l'immigration. Si au tournant des années 60, la France a adopté une vision très positive de la migration étudiante en provenance des pays du Tiers Monde et a largement contribué à la formation des futures élites des pays nouvellement indépendants, dès les années 80, la formation des étudiants étrangers se situe dans le cadre d'une compétition internationale pour les « talents » et se définit en termes de « marché à gagner ». Comme l'écrivent Borgogno et Streiff-Fénart, les enjeux de la coopération internationale sont désormais

« de pousser les universités françaises à tenir leur rang dans la formation aux technologies de pointe. L'indice d'attractivité d'une université se mesure désormais à son rayonnement « technologique » et à sa capacité d'attirer des étudiants provenant de pays où le niveau technologique est égal ou supérieur à celui de la France ».

Les gouvernements précédents ont ainsi tracé la voie des réformes actuelles. L'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers extra-communautaires aura pour principal effet d'accélérer des tendances déjà bien engagées conduisant à la reconfiguration des caractéristiques des mobilités étudiantes vers la France, à moins qu'une mobilisation généralisée du secteur universitaire et, plus généralement, de l'ensemble de la société française ne parvienne à contrer ces réformes.